

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00737 Numéro SIREN : 484 764 998 Nom ou dénomination : 3A
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/05/2019 sous le numéro de dépôt 2427

Greffe du tribunal de commerce de CAEN



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 07/05/2019

Numéro de dépôt : 2019/2427

Déposant :

Nom/dénomination : 3A

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 484 764 998

N° gestion : 2005 B 00737



3A
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 800.000 euros
Siège Social : FLEURY SUR ORNE (14)
Quartier des Roses
Route des Dignes
RCS CAEN 484.764.998

EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2018

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 26 AVRIL 2019

*** Proposition d'affectation du résultat :**

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports présentés à l'Assemblée, sur la proposition de la gérance décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 107.975 €, de la manière suivante :

- Affectation d'une somme de 17.975 euros au poste « Réserve Légale »,
- Distribution d'un dividende global de 90.000 euros, soit un dividende de 22,50 euros par part sociale éligible en totalité à l'abattement de 40%, tel que prévu au 2 du 3° de l'article 158 du CGI et ouvrant droit à cet abattement en totalité pour être servi à des personnes physiques. L'option au titre de cet abattement est à exercer chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus par chaque associé, pour la totalité des revenus du patrimoine.

La mise en paiement interviendra dans les délais légaux.

La Société restera redevable des prélèvements sociaux et de l'impôt sur le revenu afférents à cette distribution, le cas échéant. En outre, elle prendra à sa charge les cotisations de travailleur indépendant exigibles sur la quote-part de dividendes excédant 10 % du capital social et du solde moyen des comptes courants d'associés.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale reconnaît qu'il lui a été rappelé que la société a procédé aux distributions de dividende suivantes au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos	Dividende	Dividende ouvrant droit à abattement	Dividende n'ouvrant pas droit à abattement
30/11/2017	50.000 €	50.000 €	-
30/11/2016	50.000 €	50.000 €	-
30/11/2015	5.000 €	5.000 €	-

Vote de l'Assemblée :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



Documents fiscaux

Formulaire obligatoire (article 55 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SARL 3A		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12	
Adresse de l'entreprise : Route des Diques - Quartier des Roses 14123 FLEURY SUR ORNE		Date de l'exercice précédent : 12	
Numéro SIRET : 48476499800031		Néant ☐	
		Exercice N clos le : 31/01/2018	
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
Autres participations	CU	CV	
Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		EJ	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BS	BT
	Marchandises	BU	BV
	Avances et acomptes versés sur commandes	BW	BX
	Clients et comptes rattachés (3)*	BY	BZ
	Autres créances (3)	CA	CB
	Capital souscrit et appelé, non versé	CC	CD
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CE	CF
Disponibilités	CG	CH	
Charges constatées d'avance (3)*	CI	CJ	
TOTAL (III)		CK	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étales (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif *	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP	
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CR	
(3) Part à plus d'un an :			
Classe de réserve de propriété *			
Immobilisations :			
Stocks			
Créances			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 3A		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 800 000)	DA	800 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	3 365		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	19 488		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	187 483		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	107 975		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
TOTAL (II)			DL	1 118 311	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (III)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	107 431		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	73 604		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 105		
	Dettes fiscales et sociales	DY	44 524		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)			EC	230 664	
Ecart de conversion passif *			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 348 975	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	146 429			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL 3A Néant ☐ *

		Exercice N				Total	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE	FF	
			FG	364 138	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	364 138	FK		FL	364 138
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	7 857
	Autres produits (1) (11)					FQ	6
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	372 002
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	12 712
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 941
	Salaires et traitements *					FY	215 628
	Charges sociales (10)					FZ	125 973
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *		GA		
			dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	60
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	15 687
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	99 009
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	99 009
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 387
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU	1 387
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	97 622
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	113 309

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 3A		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	5 334	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	471 011	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	363 036	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	107 975	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *		HP	
			Crédit bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	7 857
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2018

Désignation de l'entreprise		SARL 3A		Néant ☐ *						
CADRE A				IMMOBILISATIONS						
				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations					
				Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	KE	KF			
CORPORELLES	Terrains				KG	KH	KI			
		Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	KK	KL		
			Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	KN	KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP	KQ	KR				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS	KT	KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	KW	KX			
		Matériel de transport *			KY	KZ	LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	LC	LD			
		Emballages récupérables et divers *			LE	LF	LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH	LI	LJ			
	Avances et acomptes				LK	LL	LM			
	TOTAL III				LN	LO	LP			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G	SM	8T			
		Autres participations			8U	1 045 086	8V	8W	84 242	
Autres titres immobilisés			IP	IR	IS					
Prêts et autres immobilisations financières			IT	30	IU	IV				
TOTAL IV			LQ	1 045 116	LR	LS	84 242			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 045 116	ØH	ØJ	84 242		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		par cessation à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	LW	IX			
CORPORELLES	Terrains				IP	LX	LY	LZ		
		Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC		
			Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MP		
	Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS	MG	MH	MI			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU	MM	MN	MO		
		Matériel de transport			IV	MP	MQ	MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW	MS	MT	MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX	MV	MW	MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY	MZ	NA	NB		
	Avances et acomptes				NC	ND	NE	NF		
	TOTAL III				IY	NG	NH	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU	M7	ØW		
		Autres participations		18 066	ØØ	ØX	ØY	ØZ	978 940	
Autres titres immobilisés			II	2B	2C	2D				
Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	2G				
TOTAL IV		18 066	I3	18 066	NJ	NK	1 111 292	2H	978 940	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14	18 066	ØK	ØL	1 111 292	ØM	978 940

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2018

Exercice N clos le 3 0 1 1 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 3A

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

S.A. DE Expert-comptables Janvier 2018 : Etat préliminaire.



8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL 3A** Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		132 322	UM	UN 132 322	
	Prêts (1) (2)	UP			UR	US	
	Autres immobilisations financières	UT	30		UV	UW 30	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	90 179		90 179		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	78		78		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	7 074		7 074	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 004		1 004	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP	1 973		1 973	
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	105		105		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX			VT	232 766	VU 100 414	VV 132 352
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y						
	7Z						
Autres emprunts obligataires (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	107 431		23 196	84 235	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	72 576		72 576			
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	5 105		5 105			
Personnel et comptes rattachés	8C	9 828		9 828			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	12 809		12 809			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	21 026		21 026		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	861		861		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J						
Groupe et associés (2)	VI	1 027		1 027			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ						
Produits constatés d'avance	8L						
TOTAUX			VY	230 664	VZ 146 429	84 235	
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	117 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	1 027	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	9 605	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SAGE Expert-comptable Janvier 2018 - État préparatoire.



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SARL 3A										Néant ☐ *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	128 118		Dividendes	– Autres réserves	ZD	71 712						
	Prélèvements sur les réserves	ØE	35 000		Autres répartitions		ZE	85 000						
	TOTAL I	ØF	163 118		Report à nouveau		ZG	6 406						
										(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	163 118	
RENSEIGNEMENTS DIVERS														
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ			
	– Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	– Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DETAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance										YT		
		– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) JS										XQ		
		– Personnel extérieur à l'entreprise										YU		
		– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	5 766	
		– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		
		– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	6 947	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	12 712		
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	835		
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	1 106		
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	1 941			
TVA	– Montant de la TVA collectée										YY	64 515		
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	1 926		
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *										ØB	86 014		
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS			
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	1,51 %		
	– Numéro de centre de gestion agréé * XP										– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 1			
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA				Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL							
					Plus-values à 19 % JM		Imputations JC							
	Groupe : résultat d'ensemble JD				Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO							
					Plus-values à 19 % JP		Imputations JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH													
	N° SIRET de la société mère du groupe JJ													

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.



Annexes aux comptes annuels

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/11/2018 dont le total est de 1 348 974,80 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 107 974,80 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/12/2017 au 30/11/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/12/2016 au 30/11/2017.



Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : 2 208 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- de formation et de recrutement
- de prospection de nouveaux marchés.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

